Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 056-215600115-20260414-D2026_014ANXE-DE

Étape n°1. Calcul du montant de l'enveloppe globale				
Population municipale de la commune	**1493**	**Nombre de conseillers municipaux**		15
	%	Montant Maximal	Nombre élus - effectif maximal théorique	Total
Maire	55,7	2 289,56 €	1	2 289,56 €
Adjoints	21,38	878,83 €	4	3 515,32 €
			Montant enveloppe indemnité globale brute mensuelle	**5 804,88 €**

Depuis la loi du 22 décembre 2025, l'enveloppe se calcule désormais sur l'effectif théorique d'adjoints et non plus sur l'effectif réel.
Il faut donc utiliser le nombre maximal d'adjoints, même si les postes ne sont pas tous pourvus.
Au-dessus de 39 999 habitants, remplir manuellement la case "nombre élus / adjoints" qui s'affichera FAUX

Étape n°2. Calcul du montant de l'enveloppe votée				**Le maire est tenu au plafond maximum de l'indice**
Nom – Prénom (facultatif)	**Fonction**	**Taux retenu**	**Indemnités brutes mensuelles**	
DE BOUARD Anthony	Maire	45	1 849,73 €	
André LE CALVEZ	1er adjoint	18	739,89 €	
Gaël PICHON	2e adjoint	19	781,00 €	
Baptiste RONCIN	3e adjoint	17	698,79 €	
Nelly SEVESTRE	4e adjoint	17	698,79 €	
			0,00 €	
			0,00 €	
			0,00 €	
			0,00 €	
			0,00 €	
		TOTAL MENSUEL	**4 768,20 €**	
		TOTAL ANNUEL	**57 218,44 €**	**VERIFICATION ENVELOPPE + PLAFOND MAIRE**

Les adjoints peuvent dépasser leur indice dans la limite de l'enveloppe globale, mais ils ne doivent jamais dépasser l'indemnité du maire